

Rétrospective sur l'examen professionnel de «spécialiste STPS» 2020

Eduard Brunner, responsable d'examen
Association pour la formation professionnelle supérieure STPS

Systeme des examens professionnels

- Dans le cas des examens fédéraux, la formation et l'examen sont séparés
- L'organe responsable (Ortra) est en charge exclusivement de l'examen
- L'examen final vérifie la mise en réseau des compétences



ASGS Verein höhere Berufsbildung

STPS Association pour la formation professionnelle supérieure

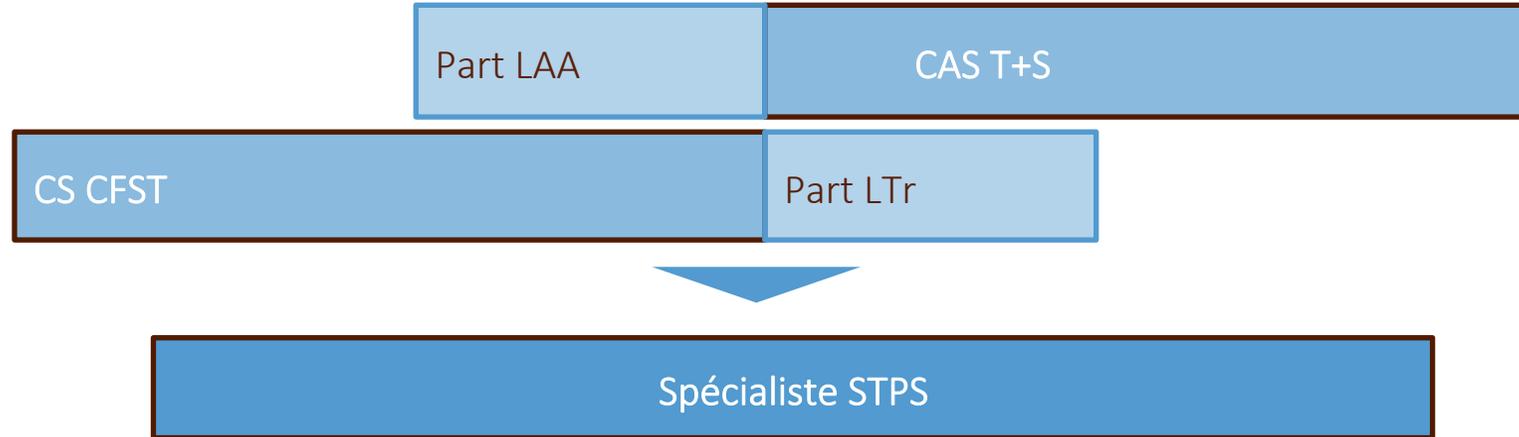
SLPS Associazione per la formazione professionale superiore

Organisation du monde du travail (Ortra):

Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail

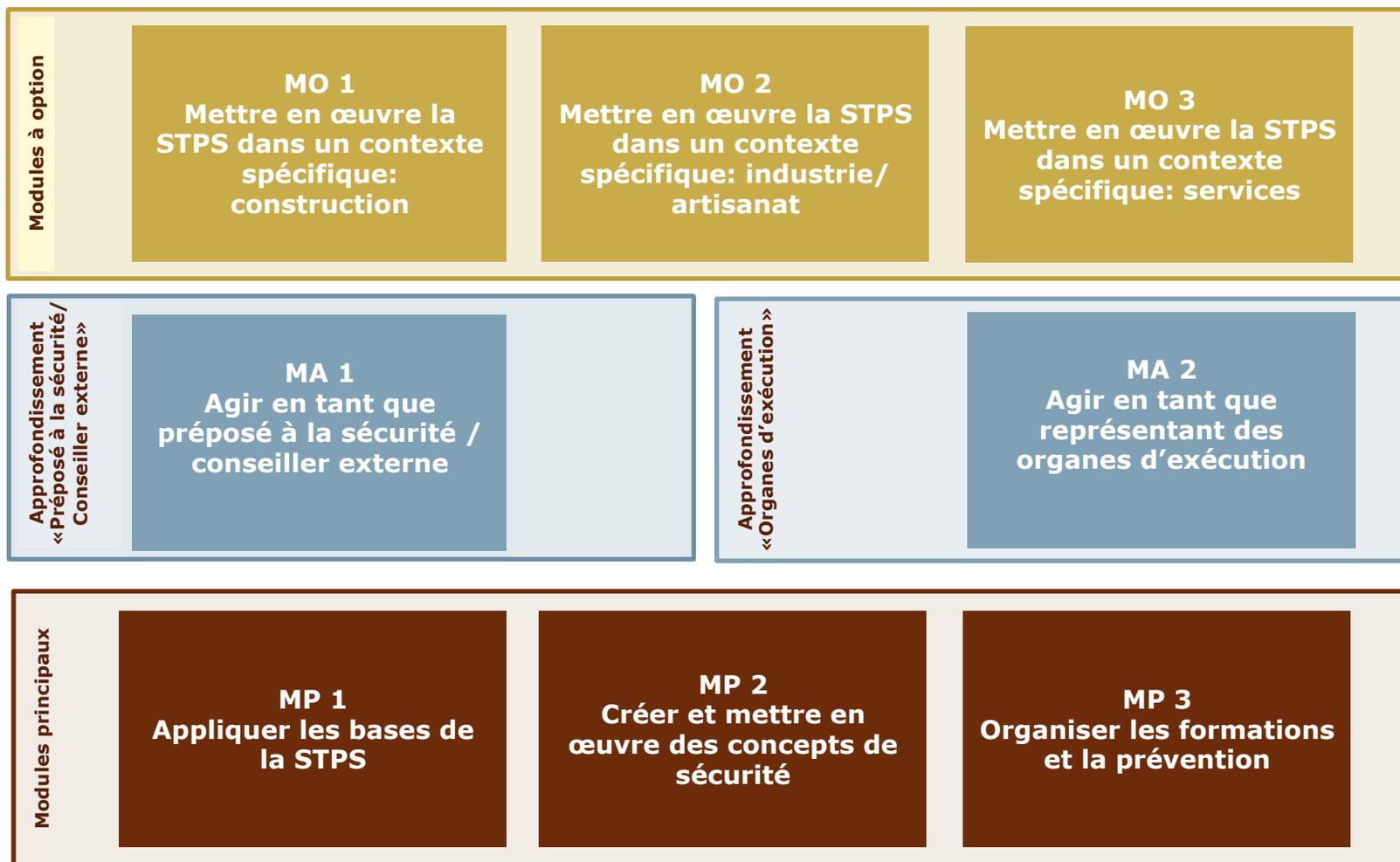
Fondée le 7 novembre 2013 par les organisations suivantes:
CFST - AIPT - Suva - SECO - AOST

Idée de base



Nous considérons le nouvel examen professionnel comme une formation de base dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé au poste de travail sur laquelle d'autres formations peuvent s'appuyer.

Modules de formation



Quelques chiffres à ce jour

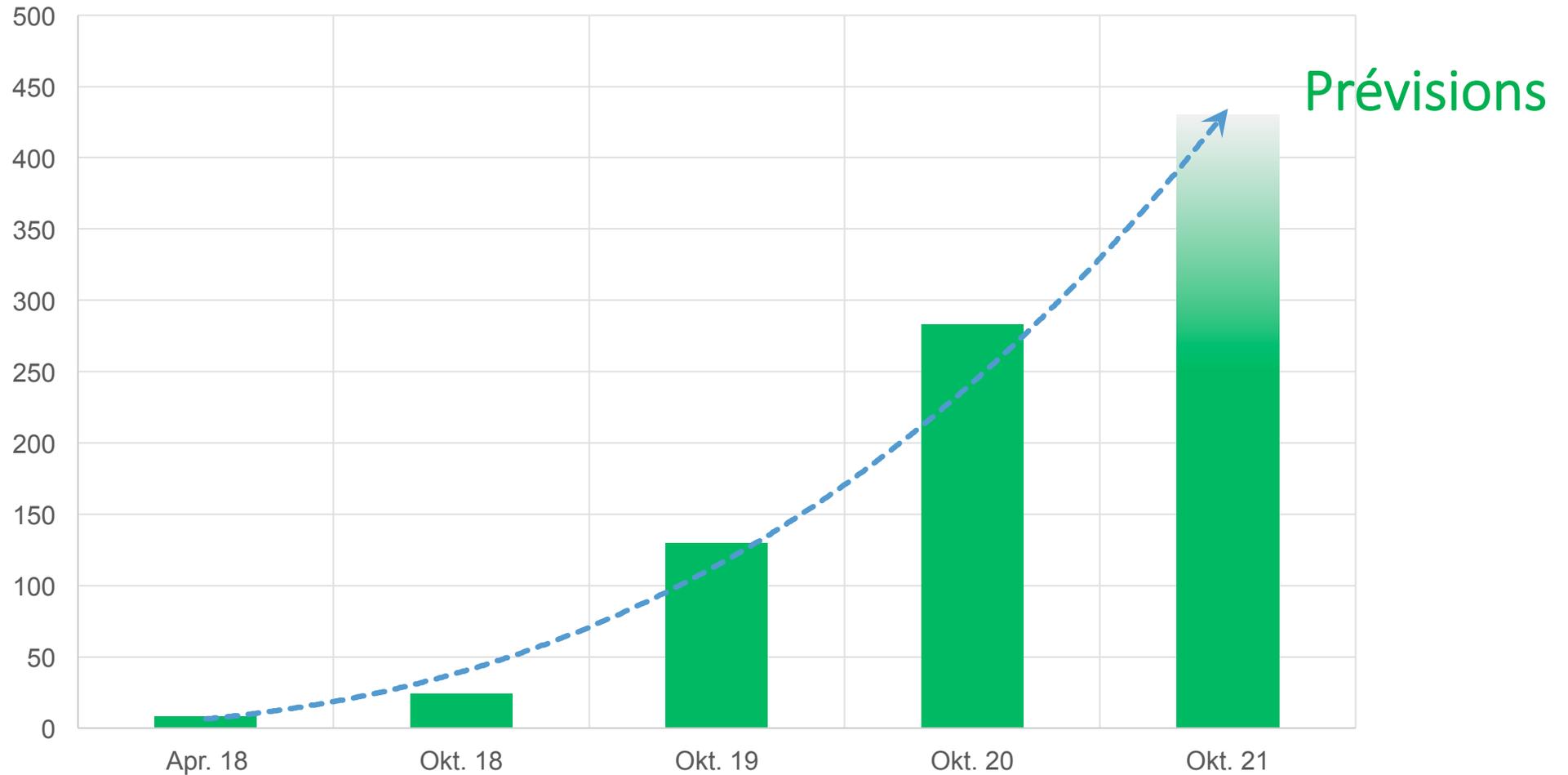
4 sessions d'examen organisées

385 candidates et candidats ont réussi

93 % taux de réussite

158 brevets délivrés sans examen

Candidates et candidats





Prestataires de formation actuels



Lucerne University of
Applied Sciences and Arts

**HOCHSCHULE
LUZERN**



suva



Coûts

Cours préparatoire: fixés par le prestataire

Cours passerelle: fixés par le prestataire

Taxe d'examen: CHF 2000

Soutien financier

SEFRI:

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens fédéraux peuvent bénéficier d'un soutien financier en soumettant à la Confédération une demande en conséquence.

La Confédération rembourse aux participants 50 % des frais de cours pris en considération. La limite supérieure est fixée à CHF 9500 pour un examen professionnel.

www.sbf.admin.ch/contributions

CFST:

En cas de réussite à l'examen professionnel, la CFST verse depuis décembre 2019 un montant à hauteur de 25 % des frais du cours préparatoire pris en considération (plafonné à CHF 4000).

www.cfst.ch/prime

Dispositions transitoires

- Les chargés de sécurité et les ingénieurs de sécurité selon l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail sont admis automatiquement à l'examen professionnel fédéral (sans certificats de modules).



Disposition valable jusqu'au 31 décembre 2024

Dispositions transitoires

- Les chargés de sécurité et les ingénieurs de sécurité selon l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail qui disposent du CAS Travail et santé peuvent demander le brevet fédéral sans examen.



Disposition valable jusqu'au printemps 2023

Expertes et experts aux examens

We want



more PEX

Nous recherchons encore d'autres expertes et experts aux examens qualifié-e-s

➔ (PEX)

Décision de la CFST relative à la formation complémentaire des futurs ingénieurs de sécurité

Peter Schwander, président
Association pour la formation professionnelle supérieure STPS

Mission de la CFST

- Décision du 2 juillet 2020:
La CFST s'est prononcée en faveur d'un examen professionnel supérieur en trois langues nationales.
- Lors de la séance du comité de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS qui s'est tenue le 17 septembre 2020, un projet correspondant a été lancé par l'intermédiaire des représentants de la CFST au sein de l'association.



ASGS Verein höhere Berufsbildung
STPS Association pour la formation professionnelle supérieure
SLPS Associazione per la formazione professionale superiore

Médecins
du travail
Hygiénistes du travail

Expert-e STPS
avec diplôme fédéral

Spécialiste STPS
avec brevet fédéral

Prochaines étapes

D'ici février 2021

Constitution de l'équipe de projet
Évaluation de l'accompagnement méthodologique et didactique

2021

Élaboration des profils de compétences

2022

Projet de règlement d'examen et de directives relatives au règlement d'examen
Consultation
Approbation par le SEFRI

2023

Développement de l'examen

2024

Organisation des premiers examens

Points en suspens

- Conditions d'admission
- Forme de l'examen
- Titre exact sanctionnant l'examen
- Dispositions transitoires

